

Eu

## Agenda ouvert

L'union européenne a son agenda pour le numérique, couvrant la période 2010-2020. L'idée de cet agenda, c'est d'adapter les règles du marché unique européen, afin de le dynamiser. Les thèmes abordés vont du marché unique numérique (pourquoi ne peut-on pas acheter légalement de la musique, par exemple, entre certains pays de l'union), de l'interopérabilité et des standards (pourquoi si j'achète tel contenu, je ne peux le lire que sur les équipements d'une certaine marque, ou, pour donner un autre exemple, pourquoi serais-je obligé de passer par le site du fabricant de mon équipement pour acheter de nouvelles applications ?), en passant par la confiance et la sécurité, l'accès à internet à haut débit, la recherche et l'innovation, les compétences numériques ou les tic pour la société.

Cela ressemble un peu à une liste à la Prévert, l'éventail couvert étant large, mais c'est intéressant. Toujours en cette période estivale, si vous recherchez de la lecture, le portail associé à cet agenda est là :

[http://ec.europa.eu/information\\_society/digital-agenda/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/index_fr.htm)

Et, si l'anglais ne rebute pas (déjà, la plupart des documents référencé par le portail ne sont disponibles qu'en cette langue), vous pouvez voir un commentaire pas inintéressant de certaines des dispositions relatives à l'interopérabilité et aux standards, par là :

<http://gigaom.com/2010/07/06/eus-digital-agenda-could-mean-headaches-for-apple/>

Où il est question, donc, du fait que les obligations d'interopérabilité et d'ouverture ne se limitent pas aux acteurs en situation de monopole, mais même ceux en position « significative ».

En d'autres termes, si microsoft a déjà goûté aux joies de ces obligations, d'autres acteurs comme google ou apple pourraient y être confrontés également.

Source : *gigaom* et le site de l'union européenne

Boîte à image

## Dégroupage ?

Ce n'est pas la première fois que l'idée est développée. Elle l'avait été par exemple déjà lorsque le groupe Canal avait racheté TPS.

L'idée, c'est de « dégroupier » les contenus *premium* de groupe, afin de permettre leur reprise et leur revente par d'autres (i.e., les chaînes restent bien sûr la propriété du groupe Canal, mais les contenus pourraient alors être proposés par d'autres).

C'est pour le moment le cas de certaines chaînes dudit groupe, suite aux engagements qui avaient été pris lors du rachat évoqué plus haut, mais ces engagements prennent fin en 2013, soit dans pas si longtemps que cela.

Une idée qui est actuellement mise en pratique outre manche, par exemple. Et qui semble avoir de nombreux avantages aux yeux du président de l'Autorité de la concurrence (le nouveau nom du Conseil de la concurrence), au point de l'évoquer ce mardi lors de la conférence de presse de présentation du bilan annuel de l'Autorité.

Propos par exemple rapportés par l'AFP par là :

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2010/07/06/97002-20100706FILWWW00443-vers-une-regulation-de-la-tv-payante.php>

Une évolution qui serait a priori intéressante, en ce qu'elle permettrait de mettre fin à la pratique des exclusivités, dont usent et abusent certains...

Source : AFP via *Univers Freebox*

Un jour mon prince viendra

## La citation du mardi

Un chanteur, qui a en 30 ans vendu moins d'albums que nintendo de console DS (mais bon, 100 millions, c'est un chiffre raisonnable, reconnaissons-le), n'aime pas internet. Il ne souhaite pas par exemple que ses titres soient disponibles en ligne.

La citation, donc : « L'Internet est complètement dépassé. [...] de toute façon, aucun de ces ordinateurs et gadgets numériques ne sont biens. Ils se contentent de remplir votre tête de chiffres, et ça ne peut pas être bon pour vous. »

[Bon, internet n'est pas le seul support qui n'ait pas sa faveur, il n'aime pas non plus les magasins « traditionnels », ni la télévision, et essaye depuis pas mal de temps des moyens de distribution alternatifs. Les mauvaises langues diront que de la sorte il est difficile de mesurer sa popularité et son succès ☺ ]

Source : <http://www.pcinpact.com/actu/news/58108-prince-20ten-musique-internet.htm>

*C'est l'été, et notre rédacteur aimé à nous qu'on a est en vacances. Mais vous pouvez normalement continuer à cliquer sur les liens, chic ! Toutes les marques de commerce, marques de service, logos et autres marques qui pourraient apparaître dans cette lettre d'information appartiennent à leurs propriétaires respectifs.*